Juillet 1788

Impᵉ de Montauban

ADRESSE
DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE
AUX FRANÇAIS.

On me force à défendre à la fois mon honneur & ma patrie. Je remplirai cette double tâche. Je remercie mes calomniateurs de me l'avoir imposée. Ils m'ont dénoncé clandeſtinement, & cependant dans toutes les parties de l'Empire, comme un factieux, comme un ennemi de la conſtitution. Ce ne ſont pas des Adverſaires faibles, des calomniateurs vulgaires qui me pourſuivent, c'eſt une faction qui ſe flatte de dominer au ſein de l'Aſſemblée Nationale, & qui ſe croit toute-puiſſante dans l'État; ce n'eſt pas moi qu'ils attaquent, ce ſont mes principes, c'eſt la cauſe du peuple qu'ils veulent accabler, en opprimant tous ſes défenſeurs. Me ravir à la fois les moyens de ſervir mon pays & l'honneur, c'eſt trop d'atrocités réunies. S'il faut que je voie la liberté ſuccomber ſous leurs efforts, je veux du moins, en périſſant pour elle, laiſſer à la poſtérité un nom ſans tache, & un exemple que les honnêtes gens puiſſent imiter. Nation ſouveraine, Nation digne d'être heureuſe & libre, c'eſt à vous qu'il appartient de juger vos Repréſentans; c'eſt devant vous que je veux défendre ma cauſe & la vôtre; c'eſt à votre tribunal que j'appelle mes adverſaires. Il eſt temps qu'ils comparaiſſent auſſi devant vous. Je vais vous dévoiler par quelles trames l'intrigue fait accabler l'innocence & mettre la liberté en péril. Après m'être juſtifié moi-même, je développerai à vos yeux la véritable cauſe des maux que ma patrie a déjà ſoufferts, & de ceux qui la menacent encore.

Avant tout, qu'il me foit permis d'invoquer une règle affez sûre pour me juger. Si je puis rapporter toute ma conduite à un principe unique, & que ce principe foit honnête & pur, de quel front mes adverfaires pourraient-ils lui chercher des motifs coupables, & me mettre au rang des ennemis de la patrie ? Or je vais ici leur révéler moi-même tout le fecret de cette roideur inflexible qui leur a tant déplu, & qu'ils ont érigée en crime depuis qu'ils fe croient affez forts pour m'opprimer.

Les principes que j'ai apportés à l'Affemblée des Repréfentans du peuple, & que j'ai conftamment foutenus (j'en attefte la France entière), font ceux que l'Affemblée Nationale a folennellement reconnus par la déclaration des droits, comme les feules bafes légitimes de toute conftitution politique & de toute fociété humaine. J'avoue que je n'ai jamais regardé cette déclaration des droits comme une vaine théorie, mais bien comme des maximes de juftice, univerfelles, inaltérables, imprefcriptibles, faites pour être appliquées à tous les peuples. J'ai vu que le moment de fonder fur elles le bonheur & la liberté de notre patrie était arrivé, & que, s'il nous échappait, la France & l'humanité entière retombaient pour la durée des fiècles dans tous les maux & dans tous les vices qui avaient prefque partout dégradé l'efpèce humaine, & j'ai juré de mourir plutôt que de ceffer un inftant de les défendre.

J'ai cru que le pouvoir du defpotifme & les malheurs des Nations n'étant autre chofe que la violation des droits impériffables de l'homme, & le renverfement des lois facrées de la nature, la véritable miffion des Répréfentans du peuple était de ramener la légiflation à ce principe. J'ai cru que fi la politique des defpotes ou de leurs agens était différente ou ennemie de la morale, celle des fondateurs de la liberté ne pouvait être que la morale même ; qu'ainfi,

loin de prendre pour règles la fauſſe prudence, les maximes lâches & perfides des premiers, nous ne devions nous confier qu'à l'autorité de la raiſon & à l'aſcendant de la vertu; qu'au lieu de rabaiſſer les ames des Français aux préjugés, aux habitudes de l'ancien gouvernement, il fallait les redreſſer à la hauteur des ames libres. Je n'ai cru ni aux principes ni au génie de ceux qui ſe donnant pour des hommes d'état, parce qu'ils n'étaient ni philoſophes, ni juſtes, ni humains, affectaient de ſe défier ou du bon ſens ou du patriotiſme des Français, pour prolonger éternellement parmi nous l'ignorance & la ſervitude. Loin d'adopter leurs transactions éternelles avec la raiſon & la vérité, j'ai vu qu'il était plus facile à l'Aſſemblée Nationale de fonder la liberté, que de rétablir le deſpotiſme; j'ai vu que dépoſitaire du pouvoir ſouverain, victorieuſe de toutes les tyrannies qui avaient diſparu devant la majeſté du peuple, environnée de la confiance & de la force d'une grande Nation, il ne lui reſtait qu'à ſeconder cet élan généreux qui portait les Français vers la liberté; qu'en réprimant les complots de l'ariſtocratie déconcertée, en protégeant les faibles opprimés, en puniſſant les oppreſſeurs puiſſans, en déployant, envers le dépoſitaire proviſoire du pouvoir exécutif, la dignité qui convenait aux Repréſentans du Souverain; enfin, en préſentant aux peuples des lois toujours puiſées dans les principes éternels de la juſtice, toujours conformes à l'intérêt général, elle eût bientôt établi & conſolidé les baſes de la régénération & de la félicité publique. Mais ſi des ambitieux, étrangers par leur caractère & par leur éducation au ſentiment de l'égalité & à l'amour du peuple, venaient ſe mêler à ſes Repréſentans pour les tromper & pour les diviſer; s'ils oſaient ſe déclarer les Chefs de la révolution, pour la diriger vers leur but particulier, par toutes les manœuvres de l'intrigue & par tous les artifices des Cours, j'ai penſé qu'on verrait bien-

tôt les ennemis de la liberté dominer ſous le maſque du civiſme; que compoſant ſans ceſſe avec les principes, donnant aux vices & aux préjugés le temps de ſe réveiller, nous arriverions de faibleſſe en faibleſſe, & d'erreur en erreur, à un état à peu-près tel que le premier; que l'ancien deſpote toujours ménagé, toujours careſſé, toujours adoré, recouvrant promptement des moyens immenſes de force & de ſéduction, ralliant autour de lui tous les ennemis déclarés & ſecrets de la cauſe publique, ſemant la diviſion, la corruption au-dedans, entretenant des intelligences coupables au-dehors, nous forcerait bientôt à reprendre nos chaînes, ou à acheter, au prix du ſang, la liberté que nous avions conquiſe par la ſeule force de la raiſon.

Pénétré de ces idées, j'ai penſé que tous les décrets de l'Aſſemblée Nationale, que toutes mes opinions du moins ne devaient être que les conſéquences de ce double principe, auquel peut ſe réduire la déclaration des droits de l'homme & du citoyen, L'ÉGALITÉ DES DROITS ET LA SOUVERAINETÉ DE LA NATION.

J'ai cru que l'égalité des droits devait s'étendre à tous les citoyens. J'ai cru que la Nation renfermait auſſi la claſſe laborieuſe, & tous ſans diſtinction de fortune. Je ſavais que ceux qui étaient les premières victimes des injuſtices humaines ne pouvaient être étrangers aux ſoins de ceux qui étaient envoyés pour les réparer; je ſavais que j'étais le Repréſentant de ceux-ci, au moins autant que des autres; &, s'il faut que je l'avoue, je tenais à leurs intérêts par ce ſentiment impérieux qui nous porte vers les hommes faibles, qui m'avait toujours attaché à la cauſe des malheureux, autant que par la connaiſſance raiſonnée de mes devoirs.

J'ai donc appliqué ces principes ſimples & féconds à tous les objets de nos délibérations. J'ai demandé conſtamment que tout citoyen domicilié, qui n'était ni infame ni criminel,

jouît de la plénitude des droits du citoyen ; qu'il fût admiſſible à tous les emplois, ſans autre diſtinction que celle des vertus & des talens.

Je les ai appliqués à l'organiſation des Gardes nationales, au droit d'être armé pour ſa défenſe perſonnelle & pour celle de ſa patrie, au droit de pétition.... D'autres ont pu penſer différemment : mais je défie un homme doué de quelque droiture de cœur ou d'eſprit, d'oſer dire que ces opinions étaient criminelles ou inſenſées. Je crois du moins avoir eu le droit de mépriſer ſouverainement ceux qui m'ont accuſé de les ſoutenir pour ſoulever le peuple. Je jure que ce n'eſt point le langage de la vérité & de la juſtice qui trouble le repos des Nations, & que la raiſon n'eſt point ſéditieuſe ; je jure que je n'ai jamais ſenti pour mes ſemblables le mépris coupable que ſuppoſe cette objection ; je jure que cette claſſe intéreſſante & nombreuſe, déſignée juſques ici par le mot peuple, eſt l'amie naturelle & le ſoutien néceſſaire de la liberté, préciſement parce qu'elle n'eſt ni corrompue par le luxe, ni dépravée par l'orgueil, ni entraînée par l'ambition, ni agitée par toutes les paſſions ennemies de l'égalité, parce que ſes habitudes, ſa faibleſſe & ſa pauvreté même lui font un beſoin de la juſtice & de la protection des lois. Je jure que j'ai vu le peuple Français guidé par ce ſeul ſentiment dans toutes les aſſemblées ; que je l'ai vu généreux, raiſonnable, magnanime, modéré, lorſque après avoir terraſſé le deſpotiſme & ſauvé ſes Repréſentans, il rentra de lui-même dans le calme, préciſement parce qu'il était libre & reſpecté ; je jure que je l'ai vu déployer ce même caractère, lorſqu'au champ de la fédération il donna le ſpectacle de l'union la plus ſublime & la plus touchante ; je l'ai vu encore, tel après la fuite du Roi, tel après ſon arreſtation, quand Louis traverſait la multitude immenſe des citoyens qu'il avait abandonnés ; & j'avoue que j'ai toujours

été profondément indigné toutes les fois que j'ai entendu des hommes froids & cruels, oubliant sa patience naturelle & sa douceur inaltérable, oubliant les outrages dont les tyrans l'ont rassasié durant tant de siècles, lui reprocher éternellement quelques actes de violence commis par les individus dans des temps de troubles, où il était en guerre avec ses anciens oppresseurs. J'avoue que j'ai cru la liberté en danger, dès le moment où je les ai vus se faire un système d'exciter contre lui de continuelles défiances, de le calomnier, pour le dépouiller & pour l'enchaîner; car, à mon avis, il n'est point de liberté sans l'égalité des droits; & partout où l'égalité des droits n'existe pas entre tous les citoyens, elle n'existe plus en aucune manière, & bientôt l'état social ne présente plus qu'une chaîne d'aristocraties qui pèsent les unes sur les autres, où l'homme orgueilleux & vil se fait gloire de ramper aux pieds d'un supérieur, pour dominer sur ceux qu'il croit voir au-dessous de lui.

Il n'est pas question de savoir ici si ce système était raisonnable ou exagéré, on ne dira pas du moins qu'il m'ait été inspiré ni par le ministère, ni par l'aristocratie; & la constance avec laquelle j'ai supporté pendant deux ans les contradictions qu'il m'attirait, prouve au moins que je ne sacrifiais pas mes principes au plaisir d'être applaudi.

Le même principe de la souveraineté nationale m'a conduit à penser que l'autorité de la Nation n'était pas une vaine fiction, mais un droit sacré qui devait être réalisé; j'en ai conclu que l'autorité des mandataires du peuple avait des bornes déterminées par les droits imprescriptibles du Souverain; que tout acte contraire à ces droits ne pouvait être légitime; que les Représentans ne pouvaient déclarer constitutionnel que ce qui l'était par la nature même des choses, & non ce qu'il convenait à quelques-uns d'appeler

ainſi, encore moins ce qui était oppoſé aux principes de toute conſtitution libre; qu'il devait exiſter, pour toute Nation, des moyens conſtitutionnels de les réclamer & de faire entendre, au moins dans certains cas, ſa volonté ſuprême; que l'indépendance abſolue des Repréſentans vis-à-vis du Souverain & le pouvoir illimité de violer impunément les droits du peuple, était un monſtre dans l'ordre moral & politique.

Quant au Monarque, je n'ai point partagé l'effroi que le titre de Roi a inſpiré à preſque tous les peuples libres. Pourvu que la Nation fût miſe à ſa place, & qu'on laiſſât un libre eſſor au patriotiſme que la nature de notre révolution avait fait naître, je ne craignais pas la royauté, & même l'hérédité des fonctions royales dans une famille; j'ai cru ſeulement qu'il ne fallait point abaiſſer la majeſté du peuple devant ſon délégué, ſoit par des adorations ſerviles, ſoit par un langage abject; j'ai cru qu'il ne fallait point ſe hâter de lui prodiguer, ni aſſez de forces pour tout opprimer, ni aſſez de tréſors pour tout corrompre, ſi on ne vouloit pas que la liberté pérît avant que la conſtitution même fût achevée. Tels furent les principes de toutes mes opinions ſur les parties principales de l'organiſation du gouvernement: elles pouvaient n'être que des erreurs, mais, à coup ſûr, ce ne ſont point celles des eſclaves ni des tyrans.

Peut-être paroiſſaient-elles des vérités à la majorité de la Nation, qui voulait une conſtitution faite pour elle, & non pour quelques intrigans ambitieux, lorſqu'une coalition déjà aſſez connue prit le parti de les réfuter, en déſignant ceux qui les défendaient, par le nom de républicains & de factieux. Oppoſions-nous les principes de la conſtitution à quelque motion miniſtérielle, nous étions des factieux. Prétendions-nous qu'il ne fallait pas changer les Corps adminiſtratifs en inſtrumens paſſifs & aveugles de la Cour

...ces, nous étions des factieux. Diſions-nous qu'il ne fallait pas donner à un Miniſtre le droit de faire arrêter arbitrairement les citoyens dans toute l'étendue de la France, ſous le prétexte vague de la ſureté de l'État ou du reſpect pour la perſonne du Roi (1), nous étions des factieux, des républicains.

Trouvions-nous étrange que le Comité de conſtitution eût propoſé de punir de deux ans de priſon, ou de banniſſement à perpétuité, en cas de récidive, tout citoyen qui aurait mal parlé du Roi, ou de ſa femme, ou de ſa ſœur, ou de ſon fils, nous étions des factieux (2). Si nous réclamions les droits de la Nation, ſi nous défendions la cauſe des individus opprimés, nous étions des factieux. Défendions-nous la liberté indéfinie de la preſſe, demandions-nous que le droit de pétition fût laiſſé à tous ſans diſtinction, comme un droit inaliénable de la nature & de la ſociété, nous étions des factieux. Faiſions-nous paraître quelque inquiétude ſur le parti de remettre entre les mains de la Cour le tréſor public, groſſi des biens immenſes du ci-devant Clergé, nous étions des factieux, des républicains. Prétendions-nous qu'il ne fallait pas croire aiſément au patriotiſme & aux vertus de la Cour ou de ſes créatures, ni ſe repoſer ſur elle du ſoin de notre liberté, de notre défenſe, de celui de régler nos intérêts avec les Puiſſances étrangères, nous étions appelés des factieux, des républicains : & par qui ? par les partiſans les plus connus du pouvoir miniſtériel, par des hommes qui, naguère diviſés entr'eux, s'accuſaient réciproquement, à la face de l'uni-

---

(1) Le projet du Comité de conſtitution ſur l'organiſation du miniſtère.

(2) Le projet du Comité de conſtitution ſur la police correctionnelle.

..urs, d'être des factieux & des ennemis de la liberté (1); qui, dans ce temps-là même, sachant très-bien que des factieux ne se dévouent pas, pour la défense des droits de l'humanité, à la haine de tous les hommes puissans & aux fureurs de tous les partis, avaient rendu hautement témoignage à la pureté de notre zèle & à l'ardeur sincère de notre amour pour la patrie.

Tout changea à l'époque dont je vais parler. Convaincu qu'il était nécessaire au salut public de tarir l'une des sources les plus fécondes de la corruption des assemblées représentatives, & sur-tout d'anéantir les factions qui menaçaient la liberté & la tranquillité publique, je fis la motion d'exclure les Membres de l'Assemblée Nationale de la législature suivante. Ce décret, qui honore l'Assemblée, qui prouva au moins mon désintéressement personnel, ne parut pas obtenir le suffrage de ceux qui ne le partageaient

---

(1) Qui n'a point entendu parler des querelles de ce qu'on appelait le parti Lameth-Barnave-Duport, avec ce qu'on nommait le parti la Fayette-Dandré-Chapellier-Desmeuniers, avec tout le Club 1789, &c.? Que l'on se rappelle la fameuse séance des Jacobins du 28 février, où MM. Duport & Alexandre Lameth dénoncèrent MM. Dandré, Chapellier, Beaumets, du Quesnoi, Mirabeau, & le Comité de constitution, comme les plus dangereux ennemis de la liberté; qu'on lise dans le Moniteur les lettres écrites dans le même temps par MM. Beaumets, Dandré, du Quesnoi, Chapellier. Avec quel mépris ils parlent de leurs adversaires! Qu'on lise aussi, entre autres, deux journaux destinés à propager la doctrine du Club 1789 & à préconiser ses héros, l'*Ami des Patriotes*, par M. du Quesnoi, Représentant de la Nation française, & *les Observatione du Postillon*, *par Calais*, par M. Regnault, de Saint-Jean-d'Angély, Représentant de la même Nation. Que l'on examine les faits graves qu'ils reprochent à ce qu'on appelle le parti Lameth, & en même temps qu'ils vantent notre droiture, (nous dont ils adoptaient bien moins encore les opinions), & la mettent en opposition avec le charlatanisme & les intrigues coupables qu'ils imputent à leurs adversaires. Mais lisez quelques temps après ces mêmes Journalistes, & tous les Libellistes attachés à ce parti: voyez les Lameth, Duport, Barnave, métamorphosés tout-à-coup, par ces braves folliculaires, en héros de la patrie, & moi en *factieux*, *en ennemi de la liberté*, *en homme profondément pervers*, *en monstre*, ainsi que tous les Députés qui ont persévéré à défendre les droits du peuple & les principes de la constitution; & jugez.

pas. Peut-être ſe rappellèrent-ils alors que peu de temps auparavant j'en avais provoqué un autre qui interdiſait auſſi aux Membres du Corps légiſlatif, pendant quatre ans, l'accès du miniſtère & de toutes les places qui ſont à la diſpoſition du pouvoir exécutif. Peut-être ceux qui croyaient devoir trouver dans la révolution le dédommagement des titres & des avantages qu'elle leur avait ôtés la jugèrent-ils beaucoup moins heureuſe, dès qu'elle les replaçait dans la claſſe des ſimples citoyens ; peut-être tous les Chefs de partis, juſqu'alors diviſés, ſe reſſouvinrent-ils douloureuſement des combats que nous leur avions ſouvent livrés ; peut-être en particulier MM. Lameth, Barnave & Duport n'avaient-ils pas oublié l'échec que leurs opinions avaient reçu récemment dans l'affaire des Colonies & dans pluſieurs occaſions importantes ; peut-être eſt-il trop dur en général pour la faibleſſe humaine d'abandonner le pouvoir, au moment où l'on a perdu cette faveur publique, qui pourrait conſoler un peu de ce ſacrifice. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dès le lendemain du fatal décret, on fut infiniment étonné d'entendre M. Duport, à la tribune de l'Aſſemblée Nationale, déclarer que c'en était fait de la conſtitution (1), parce que les Membres de l'Aſſemblée ne pouvaient être de quelque temps ni Miniſtres, ni Légiſlateurs, exhaler le fiel le plus amer contre la loi elle-même & contre ceux qui l'avaient provoquée ; c'eſt que depuis cette époque tous ſes partiſans ne ceſsèrent de répéter les mêmes déclamations ; dès ce moment du moins nous crûmes voir une révolution nouvelle s'opérer au ſein de l'Aſſemblée. C'eſt alors que nous vîmes ſe former, des divers partis diviſés juſqu'à ce moment, une coalition qui renferme les principaux, ce qu'on appelait la minorité de la Nobleſſe, & un très-

(1) Il faut lire ſon diſcours imprimé ſur la réélection.

grand nombre d'orateurs accrédités, tous ligués contre moi & contre ceux qui défendaient les mêmes principes. Les amis de la liberté les ont ſoupçonnés dès-lors de méditer des changemens dans notre conſtitution & dans l'état des affaires ; ils ont craint ſur-tout que leur intention ne fût de faire révoquer, par quelque moyen que ce ſoit, les deux décrets dont je viens de parler. La fin de la ſeſſion prouvera ſi ces craintes étaient fondées (1).

La fuite du Roi, qui tient à des cauſes plus multipliées & plus cachées que le vulgaire ne le penſe, apporta un grand changement dans notre ſituation. La convocation de la nouvelle légiſlature fut reculée. Ce même évènement ramenant en quelque ſorte tous les pouvoirs au ſein de l'Aſſemblée, donna une grande autorité à la coalition & à nos ennemis. Membres & Chefs des Comités les plus importans, dont on connaît l'influence néceſſaire ſur les délibérations du Corps légiſlatif, ſurveillans des Miniſtres qu'ils ont conſervés, exerçant directement ou indirectement un grand pouvoir ſur l'adminiſtration, ſur la police, ſur la force publique, tenant entre leurs mains tous les reſſorts du gouvernement, ils ſemblaient maîtres à la fois de la deſtinée de leurs adverſaires & de celle de la Nation..... Le Roi fut arrêté ; bientôt ils proposèrent à l'Aſſemblée de ſtatuer ſur cette grande affaire.

Ce fut l'époque où commença à ſe développer le ſyſtème de calomnie qu'ils avaient ourdi contre moi. Je vais leur répondre par l'hiſtoire fidelle des évènemens relatifs à cette importante délibération ; en la traçant, je ferai plus que de me juſtifier, j'éclairerai mes concitoyens ſur la plus détes-

---

(1) Je ne préſume pas que ce ſoit dans le projet de réviſion que l'on faſſe cette tentative ; mais lorſque l'acte conſtitutionnel ſera préſenté au Roi, pluſieurs bons citoyens ſemblent appréhender que l'on n'entame avec la Cour des négociations bien dangereuſes.

table conſpiration qui ait encore été tramée contre l'innocence & contre le bien public.

On m'a fait un crime de l'opinion même que j'ai adoptée dans cette occaſion. Ce n'eſt pas cette opinion qu'il s'agit de juſtifier, mais ma conduite & mes intentions. Je ſuis loin de vouloir attaquer maintenant celle qui a prévalu ; mais il m'eſt permis de prouver que je pouvais au moins très-innocemment adopter alors celle que j'ai défendue. Je puis donc obſerver qu'elle ſemblait être celle de la Nation ; car je ne pouvais penſer, comme M. Duport, que la gloire des Repréſentans de la Nation conſiſtait à réſiſter à l'opinion publique, ni définir, comme M. Barnave, l'opinion publique, *un bourdonnement excité par quelques Écrivains peut-être ſtipendiés* (1). Et d'ailleurs, l'opinion publique à part, il était facile, d'après mes principes, de prévoir d'avance que je préférerais à toute la politique des partiſans de l'inviolabilité abſolue des Rois, les grands principes de la liberté, qui vengent la majeſté du peuple outragée, abaiſſent devant la loi toutes les têtes coupables, & refuſent aux Rois le pouvoir de ſe jouer impunément du bonheur & des droits des Nations.

Mais le parti était pris de décréditer & de diffamer tous ceux qui s'oppoſeraient au ſyſtème de nos ennemis. Déjà ils avaient eu ſoin de répandre que nous étions les Chefs d'un prétendu parti républicain. On ſavait bien que nous n'avions jamais combattu ni l'exiſtence ni même l'hérédité de la royauté ; on n'était pas aſſez ſtupide pour ignorer que ces mots république, monarchie, n'étaient que des termes vagues & inſignifians, propres ſeulement à devenir des noms de ſectes & des ſemences de diviſion, mais qui ne caractériſent pas une nature particulière de gouvernement ;

(1) Voyez leurs diſcours imprimés ſur l'affaire du Roi.

que la république de Venife reffemble davantage au gouvernement Turc qu'à celle de Rome, & que la France actuelle reffemble plus à la république des États-unis d'Amérique, qu'à la monarchie de Frédéric ou de Louis XIV; que tout État libre où la Nation eft quelque chofe, eft une république, & qu'une Nation peut être libre avec un Monarque; qu'ainfi république & monarchie ne font pas deux chofes incompatibles; que la queftion actuelle n'avait pour objet que la perfonne de Louis XVI; que toutes celles qui auraient pu s'élever dans la fuite, réduites à des termes clairs, ne pouvaient porter que fur le degré de puiffance ou d'opulence qui ferait laiffé au dépofitaire du pouvoir exécutif; qu'eux-mêmes, en provoquant le décret qui fufpend le Roi de fes fonctions, nous avaient placés dans une fituation étrangère au fyftème de notre conftitution, dans un gouvernement oligarchique, auquel ils ont fans contredit une très-grande part. Mais n'importe, nous voulions que les Monarques eux-mêmes fuffent foumis aux lois; nous ne voulions pas que les factions puffent régner fous le nom d'un Roi faible: il fallait que nous fuffions des républicains & des factieux; il fallait mettre ces mots obfcurs & ces terreurs vagues entre eux & l'opinion publique qui les intimidoit. Auffi MM. Dandré & Lameth préludèrent-ils à cette grande difcuffion de l'affaire du Roi, par des déclamations violentes qui imputaient des deffeins coupables de révolte à ceux qui demandaient l'ajournement, jufqu'à ce que le rapport des Comités eût été imprimé; auffi fûmes-nous maltraités fans ceffe à la tribune par plufieurs de ceux qui défendirent le fyftème de l'inviolabilité abfolue; auffi, pamphlets, affiches, libelles de toute efpèce, infinuations perfides dans les Clubs, dans les converfations particulières, tout fut prodigué pour étayer ce fyftème de diffamation.

Nos adverfaires m'ont fait un crime d'avoir demandé

le vœu de la Nation fût consulté sur ce grand objet, comme s'il ne m'eût pas été permis de penser qu'il était des questions qui ne pouvaient être décidées que par la volonté du Souverain; & que l'on pouvait adopter, dans une conjoncture aussi critique, la même règle qu'ils avaient eux-mêmes suivie dans l'affaire des assignats, qui ne furent décrétés qu'après un examen de plusieurs mois, & un intervalle laissé pour recueillir le vœu des Départemens.

Ils m'ont presque accusé de rebellion, parce qu'à la fin de cette discussion, dans un moment où la proposition de mettre en cause le frère du Roi fugitif était repoussée par leurs cris, j'ai déclaré que si tous les principes étaient méconnus, je protestais que les droits de la Nation restaient dans toute leur force. Ils ont feint de ne pas voir que cette prétendue protestation n'avait rien de commun avec celles qui attaquent les principes de la liberté & l'autorité du Souverain, & qu'ils ont tojours cependant tolérées avec tant d'indulgence. Ils ne voulaient pas voir que ce mot n'était qu'une expression vive dont j'aurais sans doute pu m'abstenir, mais provoquée dans ce moment par la juste indignation que leur conduite même pouvoit m'inspirer.

C'est dans cette séance que fut porté le décret qui déclare qu'il y a lieu à accusation contre les complices de la fuite du Roi, & ne prononce rien sur Louis XVI.

Dans la même matinée, des citoyens qui s'étaient réunis au Champ de Mars, pour adresser à l'Assemblée Nationale une pétition sur cette grande affaire, envoyèrent six d'entre eux pour la présenter à M. le Président: ne recevant point de réponse favorable, ils écrivirent aux Députés qui avaient défendu l'opinion contraire au projet des Comités, à MM. Pethion, Grégoire, Prieur & moi, un billet pour nous engager à négocier leur admission à la barre. M. Pethion & moi sortîmes pour leur parler; ils nous communiquèrent

leur pétition: elle était ſimple, courte, elle ſe bornait à exprimer dans les termes les plus modérés & les plus reſpectueux le vœu que la Nation fût conſultée. Nous leur dîmes qu'elle était inutile, parce que le décret était déjà rendu en grande partie. Ils nous demandèrent une lettre pour atteſter à leurs commettans qu'ils avaient rempli leur commiſſion. Nous le fîmes & nous ajoutâmes ces mots: « Quelque honorables que ſoient pour nous les preuves de votre confiance, nous ne pouvons nous diſſimuler qu'elles ſemblent fournir un prétexte de nous calomnier à ceux qui voudraient nous imputer les mouvemens ſpontanés de l'opinion publique; c'eſt à vous de nous défendre contre la malveillance, par une conduite ſage & digne d'un peuple éclairé ». Tout fut calme, & je n'attribue cette tranquillité qu'aux ſentimens raiſonnables & au zèle pur qui animaient les citoyens. Ces faits, dénaturés par nos ennemis, ont été le texte des plus lâches & des plus groſſières impoſtures. Ils m'ont fait un crime perſonnel de la confiance même que les citoyens nous ont témoignée dans cette occaſion; ils m'imputent à crime toutes les marques d'eſtime & de bienveillance que j'en ai reçues pluſieurs fois, ſoit avant, ſoit depuis la délibération ſur l'affaire du Roi. Accoutumés à croire au pouvoir de l'intrigue, & non à aucun ſentiment honnête & naturel, pas même à l'attachement que les hommes conçoivent pour ceux qui les aiment, à la reconnaiſſance des malheureux, pour ceux qui défendent conſtamment la cauſe de la juſtice & de l'infortune, ils ont raiſonné ainſi: « Le peuple vous a mis au rang de ſes plus zélés défenſeurs; les Sociétés fraternelles, les Clubs patriotiques vous ont décerné des couronnes civiques; la Société des amis de la conſtitution vous a donné des marques d'attachement & de confiance extraordinaires, ſur-tout depuis la fuite du Roi; des citoyens ont juré de vous défendre, ſi votre vie était attaquée par les ennemis de la ré-

volution ; dans ce dernier temps, votre nom était prononcé par-tout où il y avoit des citoyens réunis ; on parlait de nous avec beaucoup moins d'égards ; des écrivains, dont quelques-uns même font appelés incendiaires, vous donnaient des éloges prefque exclufifs ; toutes ces démonftrations de la faveur populaire ont éclaté d'une manière plus fenfible encore à l'époque de la difcuffion de l'affaire du Roi : donc vous êtes un factieux, donc .... ». Je pourrais répondre à mes adverfaires qu'une grande partie de ces reproches peut s'adreffer à plufieurs autres honnêtes gens, fur-tout à ceux dont l'opinion s'eft trouvée conforme dans ces derniers temps à l'opinion générale ; qu'eux auffi ont reçu jadis des marques diftinguées de la bienveillance & même de l'enthoufiafme public. J'ignore s'ils connaiffent des moyens d'aider le cours de l'opinion ; mais je fais bien que je n'ai ni prôneurs gagés, ni intrigues, ni parti, ni tréfor.

Et après tout, n'eft-il pas trop injufte de nous envier les ftériles bénédictions du peuple, auxquelles tant d'autres préferent des avantages différens, bénédictions qu'on n'obtient qu'en renonçant à la faveur utile des Rois, & qu'on achète au prix de la haine, des calomnies, des vengeances de tous les ennemis puiffans de la raifon & de l'humanité ? N'eft-il pas trop cruel de vouloir nous ravir jufqu'au dernier dédommagement de l'innocence opprimée, afin que nous portions tout à la fois & la honte du vice & les perfécutions réfervées à la vertu ?

Il y a encore une méchanceté profonde à diriger contre un homme un genre d'accufation qui le force à fe juftifier de chofes qui lui font avantageufes, & à irriter ainfi la haine & l'envie des malveillans : mais pourquoi ne ferais-je pas auffi hardi à me juftifier, que mes ennemis à me calomnier ? Je prends le ciel à témoin que les preuves de la fenfibilité de mes concitoyens n'ont fait que rendre plus cruel

pour moi le ſentiment des maux que je voyais près de fondre ſur eux ; mais ſans me piquer de cette fauſſe modeſtie qui n'eſt ſouvent que l'orgueil des eſclaves, je dirai encore que ſi c'eſt un crime d'être eſtimé du peuple, les citoyens des campagnes & le peuple des villes des quatre-vingt-trois Départemens ſont mes complices ; j'oppoſerai aux abſurdes calomnies de mes accuſateurs, non le ſuffrage de ce peuple qu'ils oſent mépriſer, mais le ſuffrage très-imprévu pour moi de pluſieurs Aſſemblées électorales, compoſées, non de citoyens paſſifs, mais de citoyens actifs, éligibles même, & de plus favoriſés de la fortune ; car le caractère de tous les vrais patriotes & de tous les honnêtes gens de toutes les conditions, c'eſt d'aimer le peuple, & non de haïr & d'outrager ſes défenſeurs. Je reprends la ſuite des faits relatifs à la criſe où nous ſommes, & je vais développer toute la trame qu'ils ont attachée à la délibération du 15 de juillet.

Le décret, par cela ſeul qu'il exceptait tacitement le Roi de la diſpoſition qui ordonnait le procès des complices de ſa fuite, excita dans la capitale une ſenſation analogue à l'intérêt que les citoyens mettaient à cette affaire, & proportionné à la franchiſe avec laquelle ils avaient fait éclater leurs ſentimens depuis l'arreſtation du Roi ; mais la tranquillité publique n'en fut point troublée, ſi on n'attache pas cette idée à des diſcours plus ou moins animés & à la manifeſtation plus ou moins libre des opinions ſur le réſultat de cette importante diſcuſſion.

Le même jour, dans la ſéance des Amis de la Conſtitution, on traita l'objet qui occupait alors tous les eſprits : c'eſt ici que les bons citoyens doivent la vérité à la Nation, que l'intrigue a voulu tromper. Avant de développer ce qui s'eſt paſſé dans cette mémorable ſéance, & les faits qui l'ont ſuivie, qu'il me ſoit permis de dire un mot en gé-

néral sur les inculpations hasardées contre la conduite de cette société. On a dénaturé par les plus viles impostures les discours que j'ai tenus dans son sein, on a osé dire que je l'avais excitée à se révolter contre les décrets de l'Assemblée Nationale. Si quelqu'un a posé en principe que dans une Société fondée par les Députés les plus attachés à la cause de la liberté, précisément pour se préparer à combattre, dans l'Assemblée Nationale, la ligue de ses ennemis déclarés, & pour déconcerter les intrigues de ses amis hypocrites, beaucoup plus dangereux encore, il n'était pas permis de rappeler quelquefois les surprises qu'ils ont faites, & d'annoncer à l'avance celles qu'ils préparent à la bonne foi des Représentans du peuple ; si plein de cette idée, un tel homme a conclu que parler dans ce sens-là c'était prêcher la révolte, & qu'il ait dit de moi, « Il a exhorté les citoyens à la révolte », je veux bien ne le croire coupable que de légéreté, d'ignorance & d'ineptie ; mais si quelqu'un a osé soutenir qu'il m'avait entendu conseiller réellement la désobéissance aux lois, même les plus contraires à mes principes, je le déclare le plus impudent & le plus lâche de tous les calomniateurs.

J'ai quelqufois, sur-tout depuis la fuite du Roi, je l'avoue, exprimé mes justes alarmes & celles de tous les bons citoyens sur les dangers de cette coalition puissante, que je croyais, & que j'ai cru de jour en jour plus fatale à la liberté ; je me suis même toujours exprimé en termes mesurés & décens ; je ne suis point garant de tel ou tel écrivain qui, en prétendant analyser mes discours, a pu les rendre à sa manière, & me faire dire ce qu'il voulait dire lui-même. J'ai prouvé la nécessité de renouveler, en vertu du règlement de l'Assemblée (qui n'aurait jamais dû être violé), ces Comités devenus éternels par le fait, dont le systême paraît être d'anéantir l'esprit public, & de tuer la constitution en dé-

tail, par des dispositions contradictoires avec tous ses principes; enfin, j'ai combattu la fausse doctrine de certains orateurs, qui aux droits imprescriptibles des hommes, & aux bases sacrées de nos lois régénératrices semblent vouloir substituer le plus funeste machiavélisme. J'ai toujours honoré le caractère des Représentans de la Nation; j'ai parlé avec respect de l'Assemblée en général; j'ai rendu hommage à la pureté des intentions de la foule des fidèles mandataires du peuple; je n'ai parlé que des individus qui veulent les maîtriser, & des choses qui intéressaient essentiellement le salut public. Si j'avais calomnié l'Assemblée, & dit du bien des Chefs de parti & des orateurs, je ne serais pas aujourd'hui persécuté.

Au reste, voici, en deux mots, ma profession de foi sur l'objet de cette espèce d'inculpations.

Je crois à ce principe toujours professé par la Société des Amis de la constitution, qu'obéir aux lois est le devoir de tout citoyen, mais que la liberté de manifester ses opinions sur les vices ou sur la bonté de telles ou telles lois, est le droit de tout citoyen, & le devoir de tout homme qui peut éclairer ses semblables sur les plus grands intérêts de l'humanité & de la société.

Je crois que des ambitieux peuvent désirer d'imposer silence à l'opinion publique, qu'il redoutent pour le succès de leurs funestes projets, mais que le premier vœu du Législateur est le triomphe de la vérité, de la raison, de la liberté. Je crois que le Législateur ne peut ni haïr, ni se venger, qu'il ne peut pas même être offensé.

Je ne crois point à ceux qui naguère déclamaient avec violence contre les décrets qui les excluaient du ministère & de la seconde législature, & qui crient à la révolte si on appelle l'attention des Représentans du peuple & celle des citoyens sur les atteintes qu'ils s'efforcent de porter aux

principes de la liberté & à la fouveraineté nationale.

Je ne crois pas à ceux qui venaient, au fein des Amis de la conftitution, accufer la majorité de l'Affemblée Nationale de n'avoir pas renvoyé les Miniftres qui ne leur convenaient pas (MM. Champion, Guignard, la Tour-du-Pin, pourfuivis par ce qu'on appelait le parti Lameth, défendus alors par le Club 1789), & qui, peu de jours après, leur défendaient impérieufement de croire que le décret du marc d'argent & ceux qui violaient l'égalité des droits portaffent fur un faux principe.

Je ne crois point à ceux qui, fachant que nous fommes à la veille de difcuter un projet de révifion qui fuppofe la néceffité de réformer des décrets déjà portés, nous interdifent le droit d'examiner quels font ceux qui doivent être effacés de notre code; à ceux qui naguère, dans le rapport des fept Comités, pofaient en principe que le Roi était innocent d'avoir confpiré contre la conftitution, fous le prétexte qu'elle n'était point achevée; qu'il n'était point obligé de la maintenir avant qu'il eût pu l'examiner & l'accepter toute entière, & qui font un crime aux citoyens qui fe foumettent provifoirement à tous les décrets du Corps légiflatif, de faire des vœux pour la perfection de quelques lois, & qui interdifent à la Nation elle-même, au Souverain, le droit d'examiner la conftitution dans fon enfemble & de la ratifier toute entière.

Je ne crois point à ceux qui jadis, dans la Société des Amis de la Conftitution, nous prédifaient que leurs adverfaires d'alors, maintenant leurs alliés (1), pourraient bien finir la conftitution d'une manière oppofée à celle dont elle avait été commencée, & qui s'indignent que nous op-

---

(1) MM. Lameth, Duport..... dans la féance des Jacobins du 28 février.

posions la force de la raison & des principes à l'exécution de ce fatal projet.

Je ne crois point à ceux qui parlent de la tranquillité publique pour la troubler impunément, des lois pour les fouler aux pieds, de l'ordre pour le renverser, de la liberté pour la détruire, du peuple pour l'avilir & pour l'égorger.

Je ne crois point avec eux que le salut public repose sur l'empire honteux de quelques individus au moins suspects, mais sur l'union des bons citoyens contre les ennemis de la patrie, quels qu'ils soient.

Je ne crois pas que ce soit la vérité, la justice, le courage qui perdent la liberté & les Nations, mais l'intrigue, la faiblesse, la sotte crédulité, la corruption, l'oubli des principes & le mépris de l'humanité.

Je reviens maintenant à la suite des évènemens dont j'ai promis l'histoire fidèle, à cette fameuse séance des Amis de la Constitution, tenue le 15 juillet, le jour même où fut rendu le décret sur les complices de la fuite du Roi, & qui précéda immédiatement les scènes sanglantes du Champ de Mars. C'est ici que la calomnie a déployé toutes ses noirceurs pour perdre les défenseurs de la liberté, & pour préparer les catastrophes qui ont suivi; c'est ici que la vérité toute nue doit épouvanter les factieux & les calomniateurs.

C'est ce jour-là que fut projetée la pétition qui a fait tant de bruit dans la capitale & dans toute la France. Que portait-elle? que l'Assemblée Nationale serait priée de ne point réintégrer Louis XVI dans les fonctions de la royauté. Elle supposait aussi le principe que la volonté de la Nation devait être consultée sur cette question, & elle annonçait que les individus qui voudraient l'adopter, règleraient leur conduite à cet égard sur celle de la majorité des Français. Il fut arrêté qu'elle serait rendue publique, & envoyée aux ociétés affiliées, pour être signée par les citoyens qui croi-

raient devoir y adhérer. Qui propoſa cette motion ? eſt-ce moi, à qui on l'a imputée ? Ce fut un homme (1) dont on ſait qu'en général je ne partage pas les opinions. Qui la combattit ? moi. Ce n'eſt pas, je l'avoue, que je la regardaſſe comme criminelle. Une ſeule obſervation ſuffirait pour la juſtifier, même dans le ſyſtème de ceux qui penſent que la Nation ne devait pas être conſultée ſur ce point ; c'eſt que le décret du matin n'avait rien ſtatué ſur la réintégration de Louis XVI dans les fonctions royales, & qu'ainſi cette queſtion était abſolument abandonnée à la liberté des opinions. Ce fait eſt ſi vrai que ce ne fut que le lendemain que l'Aſſemblée porta une déciſion relative à cet objet, en ſtatuant que le Roi demeurerait ſuſpendu de ſes fonctions juſqu'à ce que la charte conſtitutionnelle lui eût été préſentée ; & il eſt à remarquer que dès qu'on en fut inſtruit les Membres de la Société ſe hâtèrent de retirer leur pétition. Mais je la combattis au moment où elle fut propoſée, parce que je ne ſais quel funeſte preſſentiment & des indices trop certains m'avertiſſaient que les ennemis de la liberté cherchaient depuis long-temps l'occaſion de perſécuter la Société, & d'exécuter quelque ſiniſtre projet contre les citoyens raſſemblés.

On va voir ſi ces alarmes étaient fondées. Le lendemain matin, les citoyens qui voulurent adopter la pétition, s'aſſemblent paiſiblement & ſans armes, au champ de la fédération, pour la ſigner ſur l'autel de la patrie, après avoir averti la Municipalité de l'objet de leur réunion, dans la forme preſcrite par les décrets : tout ſe paſſa dans le plus grand ordre. Remarquez que ce fut dans cette matinée que des Commiſſaires retirèrent la pétition de la part des Membres de la Société des Amis de la Conſtitution, qui l'avaient projetée

Les citoyens qui perſiſtèrent dans le projet d'exprime

(1) M. Laclos.

leur vœu fur ce point à l'Affemblée Nationale, revinrent le lendemain dimanche à l'autel de la patrie, pour s'occuper de cet objet. Ici il faut d'abord éclaircir un fait qui n'a rien de commun, ni avec les pétitions, ni avec les pétitionnaires, encore moins avec la Société des Amis de la Conftitution, mais dont les ennemis de la liberté fe font prévalus pour la diffamer, & dont ils ont voulu répandre la teinte fur tout ce qui s'eft paffé dans le cours de cette journée à jamais déplorable. Il faut obferver que l'heure convenue la veille entre les citoyens qui devaient fe raffembler pour la pétition, était midi.

Vers fept heures du matin, deux hommes furent découverts par hafard fous l'autel de la patrie, avec des provifions; ils avaient percé un grand nombre de trous aux gradins. Cette nouvelle eft portée au Gros-Caillou. Le bruit fe répand dans ce lieu que les deux hommes avaient été apoftés pour faire fauter l'autel de la patrie. On les conduit au Comité de la fection du Gros-Caillou : mais là, quelques hommes s'en emparent, & ils perdent la vie. Les plus ardens amis de la liberté font ceux qui ont déteflé le plus fincèrement cette violence criminelle; elle leur a paru d'autant plus odieufe que des circonftances extraordinaires faifaient naître dans leur efprit de finiftres foupçons fur la [illegible] des caufes qui avaient fait mouvoir les bras des meurtriers qui avaient fouftrait les deux victimes aux recherches des lois; mais ils n'en ont fenti que plus vivement combien il était injufte d'abufer de ce délit, qui ne pouvait être imputé qu'à des ennemis de la liberté, pour déclarer la guerre aux patriotes & au peuple, qui le voyaient avec horreur. Ils ont gémi de ce qu'on cherchait à en dénaturer les caufes & les circonftances, à publier, par exemple, contre la notoriété publique, que ces deux hommes avaient été immolés pour avoir dit qu'il fallait fe conformer à la loi, & cela

dans la vue de fixer d'odieux ſoupçons ſur les amis de la conſtitution & de l'ordre, qu'on voulait préſenter come des ſéditieux, dans la vue d'identifier ce délit avec ce qui s'eſt paſſé dans la même journée. Ils ont dit avec raiſon que puiſque les coupables pouvaient être punis ſuivant les formes juridiques, le moyen de ſatisfaire aux lois & à la juſtice était d'inſtruire leur procès, & non de faire tuer, pluſieurs heures après, dans un autre lieu, les premiers venus, d'autres citoyens innocens occupés à délibérer ſur une pétition. Ils ont été étonnés de ce que le même ſentiment d'humanité qui portait à s'attendrir ſur le ſort de deux individus trouvés ſous l'autel de la patrie, n'eût point prévenu des ſcènes bien plus funeſtes encore.

Ce fait éclairci, le reſte ne peut plus être ni obſcur, ni incertain. Vers midi, à l'heure convenue, les citoyens qui devaient s'aſſembler pour ſigner la pétition, arrivaient ſucceſſivement au Champ de Mars; vers deux ou trois heures des Officiers municipaux vinrent au même lieu: ils ne trouvent que des citoyens paiſibles, diſcutant & ſignant la pétition ſur l'autel de la patrie. Ils virent que rien ne pouvait provoquer l'uſage de la force militaire; & un détachement de Gardes nationales & des canons qui avaient été amenés le matin à l'occaſion de ce qui était arrivé au Gros-Caillou furent retirés. Le calme le plus profond continuait de régner, lorſque, vers ſix à ſept heures du ſoir, arrivent des détachemens de la Garde nationale, avec un train d'artillerie, ſuivis du Maire & du drapeau rouge....... Le ſang des citoyens a coulé...... Je ne veux point m'appeſantir ſur les détails de cette cruelle ſoirée. Je ne veux faire ici le procès à perſonne. J'aime mieux n'accuſer que la malheureuſe deſtinée de ma patrie; donnons des larmes aux citoyens qui ont péri, donnons des larmes aux citoyens même qui, de bonne foi, ont pu être les inſtrumens de leur mort. Cherchons du moins

un ſujet de conſolation, dans un ſi grand déſaſtre. Eſpérons qu'inſtruits par ce funeſte exemple, les citoyens armés ou non armés ſe hâteront de ſe jurer une paix fraternelle, une concorde inaltérable ſur les tombeaux qui viennent de s'ouvrir. C'eſt principalement dans cette vue que je veux citer quelques faits conſtans & déciſifs, qui prouvent la néceſſité de cette prompte réunion, en même temps qu'ils répandent une vive lumière ſur ce terrible myſtère. D'un côté, on eſt convaincu que dans un endroit du Champ de Mars des individus qu'on ne connaît pas jettèrent des pierres à des Gardes nationales; de l'autre, il eſt conſtant que l'on tira ſur les citoyens avant que les formalités de la loi martiale euſſent été remplies. Le premier de ces deux faits peut ſeul expliquer le ſecond, ou il faudrait fuir la ſociété des hommes. Il paraît auſſi certain que dans cette action un homme dirigea contre le Commandant de la Garde nationale un coup de piſtolet qui ne partit point; & Commandant, dit-on, lui accorda ſa grâce. Nous n'avons pas à rechercher la cauſe de cet incident très-remarquable, qui était propre à prévenir & à irriter les Gardes nationales attachés au chef contre les citoyens aſſemblés. Ce qui eſt certain, ce qu'il eſt infiniment eſſentiel d'obſerver, c'eſt que depuis long-temps on voit ſe développer un projet funeſte d'animer les citoyens armés contre les citoyens ſans armes, & ceux-ci contre les autres; c'eſt que tout récemment encore, dans le même lieu, le jour de la fête de la fédération, des pierres avaient été jetées par quelques hommes à des Gardes nationales, qui vengèrent ſur le champ cette inſulte dans le ſang des agreſſeurs, c'eſt que d'une part, des arreſtations arbitraires faites par des individus revêtus de l'habit de Garde nationale, de l'autre quelques voies de fait provoquées par des ſuggeſtions coupables ou par le reſſentiment & la défiance, étaient autant de germes de diviſions ſemés

& fomentés par des mains ennemies, pour produire bientôt quelque scène sanglante. On assure même que depuis la fatale journée, des Gardes nationaux ont été attaqués, les uns par des citoyens dont les proches ont péri au champ de la fédération, les autres par les émissaires des ennemis de la révolution...... O citoyens! qui que vous soyiez, hâtez-vous d'ensevelir dans l'oubli vos injures mutuelles; apprenez à demêler les artifices de vos tyrans qui vous trompent & vous divisent, pour vous opprimer les uns par les autres! Puisse une réunion à jamais durable consoler la patrie & l'humanité consternées par la perte de tant de Français, de ces femmes, de ces enfans qui ont péri sous les coups de leurs malheureux frères! Puisse-t-elle venger ce peuple généreux dont le sang a rougi ces mêmes lieux où un an auparavant il présentait le spectacle du patriotisme le plus pur & de l'union la plus touchante!

Au reste, si vous voulez connaître quel est l'esprit qui a préparé ces tristes événemens, il suffit de considérer les suites qu'ils ont entraînées. Qu'avons-nous vu depuis cette époque?

La liberté de la presse violée, la liberté individuelle attaquée par des attentats continuels; les hommes que le despotisme eût emprisonnés, ceux qui étaient suspects d'avoir montré le plus d'énergie & de patriotisme, arrêtés, insultés, persécutés; les ennemis de la révolution levant une tête altière, les Sociétés patriotiques, celle des Amis de la Constitution, menacées d'une prochaine dissolution. Je m'arrête sur cet objet important.

Il fallait assouvir à la fois la haine, la vengeance, l'envie, en accablant une Société dont on avait perdu la confiance; il fallait sur-tout faciliter l'exécution du projet formé d'élever un système aristocratique-ministériel sur les ruines de notre constitution naissante, en renversant les derniers asiles de la liberté, où les principes étaient défendus, & le charlata-

nisme, la trahison même quelquefois dévoilés. Quels moyens emploie-t-on pour remplir cet objet? On cherche à persuader que c'est aux Amis de la Constitution & aux Députés patriotes, dont la voix s'était fait entendre dans les derniers temps, qu'il faut attribuer l'agitation des esprits, le rassemblement des citoyens au Champ de Mars, & le massacre dont il a été le prétexte ; on pousse l'impudence jusqu'à faire imprimer & distribuer de fausses pétitions sous le nom de ceux que l'on veut perdre : c'est ainsi que l'on répand, sous le nom des citoyens qui s'étaient assemblés la veille du décret du 15 juillet, une pétition pleine d'expressions aussi ex-extravagantes qu'injurieuses à l'Assemblée Nationale, à la place de l'adresse sage & modérée dont j'ai déjà parlé. On répand en même temps avec profusion une prétendue réponse du Président de l'Assemblée Nationale, dont l'objet est de décrier les patriotes de la capitale dans l'opinion du reste de la France, & d'intimider Paris par la crainte de la scission des départemens, quoique le Président n'ait point fait de réponse, quoique les Députés auxquels on le faisait répondre n'aient pas même été admis ; & , ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que cette fausse réponse a été imprimée dans les observations du *Postillon par Calais*, dont le rédacteur (1), en qualité de Membre de l'Assemblé Nationale savait mieux que personne qu'elle n'existait pas. On fait circuler de fausses versions de la pétition qui le lendemain avait été projetée dans la salle des Amis de la Constitution ; on me prête en particulier des discours insensés. J'entends par-tout publier sous mon nom des rapsodies imbécilles sur la fuite du Roi : qui pourrait compter la multitude des libelles publiés, affichés contre les défenseurs de la cause publique, payés peut-être par ceux qui désignent les écri-

(1) M. Regnaut.

vains patriotes par le nom de journaliſtes ſtipendiés ? & avec quel or ? Que ferait-ce ſi c'était avec la ſubſtance du peuple ? Qui pourrait imaginer tous les propos infames, tous les récits infidèles répétés ſans ceſſe dans les cafés, dans tous les lieux publics, par la légion innombrable de *mouchards* reſſuſcités de l'ancienne police, par une armée d'émiſſaires & de calomniateurs, répandus au même inſtant, avec la rapidité de l'éclair, dans la capitale & dans les quatre-vingt-trois départemens ? Qui pourrait ſonger ſans frémir aux moyens atroces prodigués pour animer les Gardes nationales contre les Députés les plus connus par leur zèle pour les droits du peuple, & pour les préſenter au peuple même comme les auteurs de ſes maux & de la dernière cataſtrophe ? Comment la réputation d'un citoyen iſolé pourrait-elle réſiſter aux attaques combinées de tant d'ennemis & de factieux ? Comment la vérité aurait-elle pu percer lorſqu'on ne pouvait raconter ce qui s'était paſſé, ce qu'on avait vu, lorſqu'on ne pouvait dire un mot contraire aux intentions ou aux intérêts des hommes dominans, ſans être maltraité, empriſonné; lorſque les plus zélés patriotes étaient voués à la proſcription ? C'eſt ainſi qu'en un inſtant on étourdit, on égare l'opinion ſur les évènemens les plus certains & les plus importans; c'eſt ainſi que l'intrigue ſe joue de la vérité, de la raiſon & des deſtinées d'une grande Nation. Heureux, & mille fois heureux le citoyen paiſible, qui, loin du théâtre où rugiſſent toutes les factions, n'a pas été le témoin de leurs crimes, & peut à peine les ſoupçonner !

Graces à toutes ces manœuvres, la Société des Amis de la Conſtitution paraît tout-à-coup couverte d'une défaveur preſque générale ; les ambitieux, qui dès long-temps voulaient la diſſoudre, choiſiſſent ce moment pour exécuter leur projet, ils entreprennent d'élever ſur ſes ruines une ſociété ennemie, & d'y attacher toutes ces ſociétés affiliées.

pour pouvoir ainſi diriger l'opinion publique, dans toute la France, vers le but où ils tendent, ou du moins pour éteindre l'eſprit public & ſemer de fatales diviſions. Ainſi ceux qui avaient long-temps fréquenté cette ſociété célèbre, pour la dominer, ceux qui après l'avoir combattue, ſous le titre de Club de 1789, s'étaient réunis à elle, le jour même de la fuite du Roi, comme s'ils étaient venus chercher dans ſon ſein un certificat de patriotiſme, dans un moment où de redoutables ſoupçons ſemblaient ſe réveiller, tous ces partis déſormais coaliſés affectent de s'en ſéparer avec éclat, ſe retirent aux Feuillans, entraînent après eux pluſieurs Députés dont la probité n'eſt point douteuſe, trompés par leurs artifices & par leurs calomnies; ils envoient au même inſtant, par des courriers extraordinaires, aux Sociétés affiliées, des adreſſes où la Société des Jacobins, où tous ceux qui dans l'affaire du Roi avaient combattu leur ſyſtème, ſont peints comme des factieux; ils les invitent à s'attacher à leur nouveau Club, comme à la ſeule Société des Amis de la Conſtitution.

La Société ſéante aux Jacobins, ſacrifiant à l'amour de la paix non-ſeulement ſes injures, mais même ſon éloignement pour les principes des Chefs de la ſciſſion, fait faire deux fois au Club des Feuillans (1) l'invitation la plus preſſante de ſe réunir à elle; deux fois elle eſt repouſſée avec dédain; & on lui ſignifie une délibération définitive, portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer ſur l'objet de ſa demande. Il n'eſt pas de moyen mépriſable qui n'ait été employé pour l'avilir; il ſuffit de citer un ſeul trait: celui-là même qui avait propoſé la motion qui était le prétexte de

(1) Une circonſtance bien propre à faire connaître l'eſprit de cette inſtitution, c'eſt que les courriers extraordinaires dépêchés dans toute la France à cette occaſion, étaient porteurs à la fois du diſcours de M. Duport, Député, en faveur du Roi, & de dépêches du Miniſtre de l'intérieur.

toutes les calomnies (M. Laclos) lui signifia qu'il se séparait d'elle. Quelle ample matière ce procédé n'offre-t-il pas aux réflexions ! Pour moi, qui m'étais défié de la pétition, j'ai cru, comme plusieurs de mes collègues, que je devais défendre contre l'injustice de ses ennemis une Société utile & animée par l'amour du bien public ; nous avons cru que le temps de la persécution était celui où nous devions lui rester plus fermement attachés. Nous ne doutons pas même que bientôt la vérité ne ramène dans son sein les honnêtes gens que l'erreur & l'intrigue en ont éloignés. Déjà, au moment où j'écris, ce présage a été réalisé en partie ; nous savons que plusieurs Députés patriotes ne sont restés au Club des Feuillans que pour balancer la dangereuse influence des Chefs de factions.

Cependant, tandis que ce plan de proscription s'exécutait au-dehors contre les plus zélés partisans de la liberté, nos ennemis déployaient toute leur influence, au sein même de l'Assemblée Nationale, pour le soutenir, & pour confirmer tous les odieux soupçons qu'ils s'efforçaient de répandre sur notre conduite.

Dès le lendemain de la fatale journée, ils proposent avec éclat de mander à la barre le Département, la Municipalité, les Accusateurs publics, pour leur enjoindre de déployer toute leur autorité contre les *factieux* dont on prétendait que nous étions les Chefs ; on ne cesse dès ce moment de sonner l'alarme, de présager de nouvelles émeutes ; on va jusqu'à désigner le jour où elles doivent avoir lieu ; on ne cesse d'étaler l'appareil menaçant de la force militaire ; rien n'est oublié pour éterniser la défiance, pour rendre le peuple suspect & redoutable aux yeux de ses propres Représentans. Le drapeau rouge reste encore déployé au moment où j'écris, après quinze jours de calme ; on parle sans cesse de brigands, d'étrangers qui fomentent

nos troubles; & il eſt à obſerver que tous les pamphlets répandus contre nous ſemblaient particulièrement deſtinés à nous peindre comme les Chefs d'un parti ſoudoyé par la Pruſſe & l'Angleterre. Oui, citoyens, ceux qui ont dédaigné l'or des deſpotes de leur pays, ceux qui n'ont pas voulu puiſer dans cette ſource immenſe de richeſſes ouverte par notre ſyſtème financier à la cupidité de tant de vampires publics, ceux que l'on veut perdre, parce qu'on ne peut les acheter, ſont ſoudoyés par le deſpote de la Pruſſe & par les ariſtocrates Anglais, pour défendre, depuis l'origine de la révolution, aux dépens de leur repos & au péril de leurs vies, les principes éternels de la juſtice & de l'humanité, pour leſquels ils combattaient avant la révolution même, & qui ſont aujourd'hui la terreur de tous les deſpotes & de tous les ariſtocrates du monde !

Eſt-ce dans cet eſprit que le lendemain de la journée du Champ de Mars, M. Barnave faiſait intervenir toute la puiſſance de l'Aſſemblée Nationale pour animer l'activité des Tribunaux contre ceux qu'il regardait comme coupables de ce qu'il appelait la ſédition ?

Eſt-ce dans cet eſprit que, dans la même ſéance, M. Lameth, alors Préſident, fit lire une adreſſe dirigée contre moi par le Directoire de Melun, & par la Municipalité de Brie-Comte-Robert, que j'avais dénoncés comme coupables de grandes vexations, à la prière des patriotes perſécutés de cette contrée ? Sont-ce les lieux communs ſur les factieux, ſur l'anarchie, rédigés évidemment dans l'eſprit du jour, qui valurent à cette adreſſe la faveur d'être lue, lorſque tant de pétitions intéreſſantes ſur l'affaire du Roi, ſur le décret du marc d'argent, ſur le droit de pétition, ſur la liberté de la preſſe, ſur l'organiſation des Gardes Nationales, ſur la néceſſité de mettre l'Empire en meilleur état de défenſe, ſont demeurées enſévelies dans un éternel ſilence ?

Eſt-ce dans le même eſprit qu'ont été recueillies ſi promptement, & applaudies avec tant de tranſport, toutes ces adreſſes de directoires, qui, en vantant les principes des ſept Comités ſur l'affaire du Roi, ne manquent pas d'inſulter ceux qui ont ſoutenu l'opinion contraire, par les termes banaux de républicaniſme & de factions, répétés avec tant de fidélité que nos adverſaires eux-mêmes n'auraient pas pu mieux les rédiger ? Certes nous ſommes bien éloignés de déſirer que la France ſe diviſe ſur cette grande queſtion; nous nous ſoumettons ſincèrement comme Membres de l'Aſſemblée & comme individus, à ce qu'elle a ſtatué, à ce qu'elle pourra ſtatuer encore à cet égard; mais nous ne pouvons reconnaître aux directoires le droit de tenir la balance entre les Repréſentans de la Nation. Le reſpect dû aux principes & aux droits du peuple nous force à obſerver ici que la conſtitution, reſſerrant leur autorité dans la ſphère des fonctions adminiſtratives, ne les a pas inſtitués les organes de la volonté générale; que le patriotiſme, que la raiſon, que le vœu, que l'intérêt d'un grand peuple, ne peut être repréſenté par celui de quelques Membres compoſant tels ou tels directoires, que la conſtitution même des Corps adminiſtratifs ſoumet juſqu'à préſent à l'autorité immédiate & preſque abſolue du miniſtère (1). Enfin nous avertiſſons la Nation que dès le moment où les directoires ſe feront ſubſtitués aux Aſſemblées primaires, la conſtitution ſera détruite, & la liberté perdue.

Au reſte, quelle idée nos adverſaires ont-ils donnée de leurs principes, lorſqu'au milieu des applaudiſſemens immodérés qu'ils prodiguaient à ces écrits, l'un deux s'écria ironiquement, avec autant de délicateſſe que de dignité : Eh !

---

(1) Pour apprécier la juſteſſe de cette obſervation, on peut voir les décrets ſur l'organiſation des Corps adminiſtratifs & du miniſtère.

Meſſieurs,

Meſſieurs, n'accablons pas les vaincus (1) ! lorſque peu de temps après un autre Membre ſembla ſe prévaloir des circonſtances pour propoſer un projet de décret deſtructif de la liberté de la preſſe ; lorſque M. Pethion, digne ſans doute par l'immuable conſtance de ſon attachement aux principes, d'être rangé parmi les factieux, prenant la parole pour le combattre, fut accueilli, par des murmures dont ſon courage & ſa vertu triomphèrent. Aurai-je auſſi perdu le droit de donner mon ſuffrage, que je tiens de l'autorité ſouveraine de la Nation, par la raiſon que je ne veux pas le proſtituer à l'intrigue ? Pourquoi donc fus-je arrêté par des cris qui demandaient la fin d'une diſcuſſion importante à peine commencée, lorſque je parus à la tribune, pour repouſſer un décret propoſé par les comités de conſtitution & de judicature ? Et quel décret ! celui qui allait créer un tribunal prévotal, une odieuſe commiſſion pour expédier en dernier reſſort tous ceux qui feraient impliqués dans les derniers évènemens. Ce décret fut repouſſé par l'énergie de quelques bons citoyens, & par la ſageſſe de l'Aſſemblée (2). Mais quelle lumière la propoſition qui en fut faite ne répand-elle pas ſur les deſſeins des factieux ? A quoi tint-il qu'ils ne l'emportaſſent la veille par leurs clameurs, lorſque l'ajournement au lendemain leur fût arraché par la coura-

(1) M. Dandré.

(2) La vérité triompha, dès qu'il fut ſoumis à une diſcuſſion ſolennelle. Je voudrais que l'on pût ſavoir gré à M. Dandré d'avoir demandé lui-même le lendemain que la diſpoſition qui portait que la commiſſion jugerait en dernier reſſort fût effacée, quoiqu'il ait donné cependant beaucoup de raiſons, très-faibles au moins, pour l'établiſſement de la commiſſion en elle-même ; mais l'opinion de l'Aſſemblée n'était plus douteuſe alors ; mais j'étais à la tribune, j'allais parler, & on croyait gagner quelque choſe à m'ôter cette occaſion de jeter quelques lumières ſur les trames dont nos calomniateurs nous avaient inveſtis ; mais la veille il ne s'était point oppoſé à l'admiſſion précipitée & irréfléchie de ce projet.

C'eſt à regret que je parle quelquefois des individus : mais ce ſont les individus qui dans les grandes criſes décident du ſalut public.

geuſe réſiſtance de quelques Orateurs patriotes ?

Quel pouvait être leur but, ſi ce n'eſt de faire juger cette affaire ſelon leurs vues, avant que le temps eût pu diſſiper les nuages dont l'intrigue l'avait enveloppée, ſi ce n'eſt de frapper à la hâte les victimes déſignées, avant que l'innocence eût pu démaſquer la calomnie ? Eh ! quelles étaient ces victimes ? ne ſerait-ce pas quelques patriotes ardens accuſés d'exagération, des écrivains redoutables par leur énergie, en qui on déteſte peut-être plus ce qu'il y a d'utile que ce qu'il peut y avoir d'exceſſif, contre leſquels ſont dirigées toutes les déclamations qu'on épargne aux défenſeurs de la tyrannie ? Que ſerait-ce, ſi la rage des factions avait été juſqu'à concevoir l'idée de quelque crime judiciaire contre les Membres de l'Aſſemblée Nationale, dont elles abhorrent le courage inflexible ? Que dis-je ! ne fut-il pas un moment où l'on crut à quelque trame ſecrète de cette nature, où, dans certains comités ténébreux, certains chefs de parti, au fort de leur triomphe, oſaient dire qu'il faudrait peut-être me faire le procès ? N'a-t-on pas aſſuré que j'ai été l'objet d'une dénonciation enſévelie dans les ténèbres du comité des recherches ? Serait-il vrai qu'on aurait eu la penſée de me préſenter une occaſion ſolennelle de mettre au jour tant de myſtères d'iniquité ? Serait-il vrai qu'il y eût entre le mois de juillet 1789, & le moment où j'écris, un intervalle ſi immenſe, que les ennemis de la Nation euſſent pu ſe livrer à l'eſpoir de traiter ſes défenſeurs en criminels ? Eh ! pourquoi ces derniers n'auraient-ils pas mérité de boire la ciguë ? Nous manquerait-il des Critias & des Anitus ? Le philoſophe athénien avait-il plus que nous offenſé les grands, les pontifes, les ſophiſtes, tous les charlatans politiques ? N'avons-nous pas auſſi mal parlé des faux dieux, & cherché à introduire dans Athènes le culte de la vertu, de la juſtice & de l'égalité ? Ce n'eſt point de conſpirer contre

la patrie, qui eſt un crime aujourd'hui, c'eſt de la chérir avec trop d'ardeur; & puiſque ceux qui ont tramé ſa ruine, ceux qui ont porté les armes contre elle, puiſque enfin tous ceux qui ont conſtamment juré fidélité à la tyrannie contre la Nation & contre l'humanité, ſont traités favorablement, il faut bien que les vrais coupables ſoient ceux qui ont défendu conſtamment l'autorité ſouveraine de la Nation & les droits inaliénables de l'humanité. Avec de l'or, des libelles, des intrigues & de baïonnettes, que ne peut-on pas entreprendre ! toutes ces armes ſont entre les mains de nos ennemis; & nous hommes ſimples, faibles, iſolés, nous n'avons pour nous que la juſtice de notre cauſe, notre courage, & le vœu des honnêtes gens.

O ma patrie ! j'atteſte le ciel que ce n'eſt point là le ſoin qui m'occupe. Si je pouvais du moins rendre les derniers jours de ma miſſion utiles à ton bonheur & à ta gloire! Mais quelle eſpèce de ſervice m'eſt-il permis de te rendre encore? réclamerais-je les principes de la juſtice & les droits du peuple, quand nos ennemis me défendent de prononcer ſon nom, ſous peine de fournir une nouvelle preuve que je ſuis un factieux? dévoilerai-je les dangers qui menacent la liberté? ils m'accuſeront d'ébranler les baſes de la conſtitution, & de jeter l'alarme dans les eſprits. Si je me tais, je trahis mon devoir & ma patrie : ſi je parle, j'appelle ſur moi toutes les calomnies & toutes les fureurs des factions. N'importe; ô mes concitoyens ! il me reſte encore ce dernier ſacrifice à vous faire ; & convaincu, comme je le ſuis, que ce qui nous perd c'eſt l'ignorauce & la fauſſe ſécurité que l'intrigue & le charlataniſme ne ceſſent d'entretenir au milieu de nous, je finirai cet écrit en développant les véritables cauſes de nos maux.

La cauſe de nos maux n'eſt point dans les vaines menaces de cette poignée d'ariſtocrates déclarés, trop faible pour

lutter contre la force de la Nation, qui méprise depuis long-temps leurs préjugés & leurs prétentions.

Elle est dans la politique artificieuse de ces aristocrates déguisés sous le masque du patriotisme, liés secrètement avec les autres pour surprendre sa confiance & pour l'immoler à leur ambition.

La cause de nos maux n'est pas dans les réclamations des citoyens zélés contre les abus d'autorité de tels ou tels Fonctionnaires publics.

Elle est dans la cupidité ou dans l'incivisme de ces Fonctionnaires publics, qui veulent étouffer la voix de la vérité, pour opprimer ou pour trahir impunement les citoyens qui les ont choisis.

La cause de nos maux n'est pas dans l'énergie des bons citoyens, dans le civisme des sociétés populaires, ni même dans la fougue de tel ou tel écrivain patriote.

Elle est dans les entraves mises à la liberté de la presse, qui n'est illimitée que pour les défenseurs de la tyrannie, pour les calomniateurs de la liberté & de la Nation.

Elle est dans les tracasseries suscitées depuis long-temps à ceux qui ont signalé leur courage dans la révolution; dans la faveur constante accordée par le Gouvernement aux citoyens équivoques, aux hommes puissans de l'ancien régime, qui contraste scandaleusement avec le délaissement, avec le déni de justice qu'ont éprouvé les citoyens sans crédit & sans fortune.

Elle est dans les Clubs anti-populaires; elle est dans ce systême machiavélique, inventé pour étouffer l'esprit public dans sa naissance, pour nous ramener par une pente insensible, sous le joug des préjugés & des habitudes serviles dont nous n'étions pas encore entièrement affranchis; elle est dans cet art funeste d'éluder tous les principes par des exceptions, de violer les droits des hommes par un raffinement de sa-

geſſe, d'anéantir la liberté par amour de l'ordre, de rallier contre elle l'orgueil des riches, la puſillanimité des eſprits faibles & ignorans, l'égoïſme de ceux qui préferent leur vil intérêt & leurs lâches plaiſirs au bonheur des hommes libres & vertueux, & qui regardent les moindres agitations inſéparables de toute révolution, comme la deſtruction de la ſociété, comme le bouleverſement de l'univers.

La cauſe de nos maux n'eſt pas dans les complots des brigands dont on ne ceſſe de nous faire peur, & qui ne ſe montrent nulle part. Il ſerait trop dériſoire de prétendre que des troupes de brigands pourraient lutter & contre la maſſe des citoyens qui ne ſont point un ramas de brigands, mais qui en ſont les ennemis par intérêt & par principes, & contre les armées de Gardes nationales qui couvrent la ſurface de l'empire.

Elle eſt, dans ce plan formé, & ſuivi avec une funeſte obſtination, de trouver dans ces vaines alarmes un prétexte de rendre toujours la claſſe laborieuſe appelée peuple ſuſpecte aux autres citoyens, parce qu'il eſt le véritable appui de la liberté ; elle eſt dans les ſemences de diviſion & de défiance que l'on jette entre les différentes claſſes de citoyens, pour les opprimer toutes.

Elle eſt, ſi l'on veut, en partie, dans les brigands de la Cour, qui abuſent de leur puiſſance pour nous opprimer, dans cette illuſtre populace qui oſe flétrir le peuple de ce nom, les ſeuls à qui l'on ne faſſe pas une guerre ſérieuſe, & dont tous les attentats reſtent impunis. Je crois bien auſſi à des brigands, à des étrangers conſpirateurs, mais je ſuis auſſi convaincu que ce ſont nos ennemis intérieurs qui les ſecondent & qui les mettent en action. Je crois que le véritable ſecret de leur atroce politique eſt de ſemer eux-mêmes les troubles, & de nous ſuſciter des dangers, en même temps qu'ils les imputent aux bons citoyens, & s'en font un pré-

texte pour calomnier & pour aſſervir le peuple.

La cauſe de nos maux n'eſt pas dans la perfidie & dans les complots de la Cour ; elle eſt dans la ſtupide ſécurité par laquelle nous les avons nous-mêmes favoriſés, en lui fourniſſant ſans ceſſe de nouveaux tréſors & de nouvelles forces contre nous.

La cauſe de nos maux n'eſt pas dans les mouvemens des Puiſſances étrangères qui nous menacent ; elle eſt dans leur concert avec nos ennemis intérieurs ; elle eſt dans cette bizarre ſituation qui remet notre défenſe & notre deſtinée dans les mains de ceux qui les arment contre nous ; elle eſt dans la ligue de tous les factieux, réunis aujourd'hui pour nous donner la guerre ou la paix, pour graduer nos alarmes ou nos calamités, ſelon les intérêts de leur ambition, pour nous amener, par la terreur, à une tranſaction honteuſe avec l'ariſtocratie & le deſpotiſme, dont le réſultat ſera une eſpèce de contribution favorable à tous les intérêts, excepté à l'intérêt général, & dont le prix ſera la perte des meilleurs citoyens. Elle eſt encore dans l'occaſion que leur fourniſſent ces menaces de guerre, de nous placer dans cette alternative, ou de négliger la défenſe de l'état, ou de compromettre la conſtitution & la liberté, en levant des armées formidables, en réduiſant la force active des Gardes nationales à des corps d'armées particuliers, qui peuvent devenir un jour redoutables à l'une & à l'autre.

La cauſe de nos maux n'eſt pas non plus dans la grandeur des charges de l'état, ni dans la difficulté de percevoir les impôts, dont on a toujours cherché à nous effrayer, malgré le zèle des citoyens pour les payer.

Elle eſt dans la déprédation effrayante de nos finances ; elle eſt dans la licence effrénée de l'agiotage le plus impudent, qui a fait naître la détreſſe publique du ſein même de notre nouvelle richeſſe nationale ; elle eſt dans la facilité

donnée à la Cour & aux ennemis de notre liberté d'engloutir tout notre numéraire, de piller à loifir le tréfor public, dont il ne rendent aucun compte, & de prodiguer le fang du peuple, pour lui acheter des ennemis, des calamités, des trahifons & des chaînes.

Enfin la caufe de nos maux eft dans la combinaifon formidable de tous les moyens de force, de féduction, d'influence, de confpiration contre la liberté ; elle eft dans les artifices inépuifables, elle eft dans la perfide & ténébreufe politique de fes innombrables ennemis ; elle eft plus encore dans notre déplorable frivolité, dans notre profonde incurie, dans notre ftupide confiance.

Eft-il un remède à tant de maux? Pour moi, je crois que dans les grandes crifes de cette nature, il n'y a que les grandes vertus qui puiffent fauver les Nations, & je ne fuis pas du nombre de ceux qui, jugeant la Nation par eux-mêmes ou par leurs pareils, penfent qu'elles font étrangères à la France. Il fuffit de ne point les écarter. Notre deftinée & celle du monde entier eft attachée, en grande partie, aux choix des nouveaux Repréfentans de la Nation. Si l'activité des cabales, fi l'influence de la Cour & des factions, l'emportent dans les élections fur l'intérêt public ; fi les intrigans & les ambitieux, fi les citoyens faibles ou égoïftes font élus fous le titre d'hommes fages & modérés ; fi les citoyens vertueux & zélés pour les droits du peuple & pour le bonheur public, font éloignés par les calomnies dont les plus lâches & les plus corrompus des hommes cherchent à flétrir le courage & le dévouement à la patrie, vous verrez une légiflature faible ou perverfe fe liguer avec nos anciens tyrans, pour rétablir fous des formes nouvelles le pouvoir du defpotifme & de l'ariftocratie. Si de nouveaux incidens que les ambitieux pourraient faire naître reculaient encore l'époque de la formation de

501

la nouvelle Affemblée repréfentative, il ferait impoffible de calculer les fuites de cet évènement; mais qu'elle arrive avec des fentimens & des principes dignes de fa miffion; qu'elle renferme dans fon fein feulement dix hommes d'un grand caractère, qui fentent tout ce que leur deftinée a d'heureux & de fublime, fermement déterminés à fauver la liberté, ou à périr avec elle, & la liberté eft fauvée (1).

(1) C'eft un grand malheur, à mon avis, que la nomination des Députés ait été différée jufqu'à une époque où les ennemis de la liberté ont eu le temps de cabaler, de calomnier, de divifer les efprits, & qu'elle ait lieu au moment où ils ont égaré l'opinion dans plus d'une contrée par leurs dernières manœuvres. C'eft au zèle des bons citoyens à réparer ces inconvéniens, en démêlant les rufes du charlatanifme, en faifant fentir, aux Électeurs des campagnes fur-tout, la néceffité de fe rendre exactement aux affemblées, d'où leurs travaux dans ce moment aurait pu les détourner.

ROBESPIERRE.

Juillet 1791.

A MONTAUBAN,
Chez FONTANEL, Imprimeur des Amis de la Conftitution, rue du Sénéchal, N.° 13.